

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Caroline Grégoire

<https://www.cadre21.org/membres/de61e8ed0174a5a9864ac43d>

Date d'obtention : 2020-11-12 04:30:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Méthode créer en collaboration.
 - Une trousse été créée pour être utilisé par les intervenants qui ont suivi la formation.
 - Lorsqu'il s'agit d'un geste impulsif, j' utilise la trousse auprès des jeunes.
 - Lorsqu'il s'agit d'un geste malveillant, j'appelle la police et je n'utilise pas la trousse.
 - Je n'utilise pas la trousse pour un jeune qui est l'instigateur, mais je dois confisquer le cellulaire.
- Il est très clair que aucun intervenant ne doit tenter de regarder le contenu.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Je vais davantage savoir quoi faire et je vais être mieux outillée grâce à la trousse.
- ça va faciliter les échanges d'informations et la collaboration avec les policiers.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais tenter de voir le matériel afin de savoir si c'est vrai. Utiliser la trousse pour récolter les informations pertinentes dans les cas jugés impulsifs et tout suite référer lorsqu'il s'agit de l'instigateur.